

Séance du 13 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 07.05.2024

Date d'affichage : 07.05.2024

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET, Monsieur EDOM, Mesdames BITTY KOUAKOU, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BISSON, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur JLASSI pour Monsieur NDOYE.

ABSENTS : Monsieur ABDELLAOUI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Mise en place du dispositif « Job' Expérience »

Rapporteur : L. Vessah

N° 2024-37

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** la proposition du service des Solidarités d'organiser les « Job' Expérience » dans le cadre de la découverte des métiers du service public et de la remobilisation du jeune dans son parcours,**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'accompagner les jeunes de 15 à 25 ans autour d'un parcours professionnel sur le territoire,**CONSIDERANT** l'intérêt pour les jeunes de valoriser leurs expériences et leur curriculum vitae tout en faisant partie intégrante d'une équipe municipale,

Après l'avis de la commission générale en date du 29 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**DECIDE,****Article 1^{er}** : D'approuver la convention ainsi que la mise en place de l'action « Job' Expérience » et ses modalités de fonctionnement :

- ✓ Dispositif concernant les jeunes de 15 à 25 ans,
- ✓ Pour une mission d'une durée de 35h soit 7h par jour sur 5 jours (30h pour les moins de 16 ans, soit 6h par jour),
- ✓ En contrepartie les jeunes ne recevront pas de valorisation financière mais des lettres de recommandations pour les aider dans parcours sup et leurs recherches d'emplois,

Article 2 : De dire que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de la commune.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 13 mai 2024

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON